

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Jokisch Koria Nefo 60.12**

Date de révision: 02.03.2020

Code du produit: 249\_1

Page 1 de 9

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

Jokisch Koria Nefo 60.12

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisation de la substance/du mélange**

Inhibiteur de corrosion

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société:	Jokisch GmbH	
Rue:	Industriestraße 5	
Lieu:	DE-33813 Oerlinghausen	
Téléphone:	+49(0)5202/9734-0	Téléfax: +49(0)5202/9734-49
e-mail:	info@jokisch-fluids.de	
e-mail (Interlocuteur):	MSDS@jokisch-fluids.de	
Internet:	www.jokisch-fluids.de	

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:** Giftnotruf Berlin: +49 (0) 30 / 30686 790**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.2. Éléments d'étiquetage****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Mention	Attention
---------	-----------

**d'avertissement:****Étiquetage particulier de certains mélanges**

EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
EUH208	Contient Benzenesulfonic acid, C10-16-alkyl derivs., calcium salts. Peut produire une réaction allergique.

**2.3. Autres dangers**

Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.2. Mélanges**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Jokisch Korja Nefo 60.12**

Date de révision: 02.03.2020

Code du produit: 249\_1

Page 2 de 9

**Composants dangereux**

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification SGH			
1174522-45-2	Kohlenwasserstoffe, C13-C16, n-Alkane, Isoalkane, Cycloalkane, <0,03%			10-20%
	934-954-2		01-2119826592-36	
	Asp. Tox. 1; H304			
64742-47-8	Kérosène - non spécifié, distillats légers (pétrole), hydrotraités			10-20%
	920-107-4	649-422-00-2	01-2119453414-43	
	Asp. Tox. 1; H304			
1335203-17-2	Kohlenwasserstoffe, C15-C20, n-Alkane, Isoalkanes, Cyclene, < 0.03%			10-20 %
	934-956-3		01-2119827000-58	
	Asp. Tox. 1; H304			
64742-55-8	Destillate (Erdöl) mit Wasserstoff behandelte leichte paraffinhaltige			10-20 %
	265-158-7		01-2119487077-29	
	Asp. Tox. 1; H304			
61789-86-4	Sulfonic acids, petroleum, calcium salts			3-5 %
	263-093-9		01-2119488992-18	
	Skin Sens. 1B; H317			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. En cas de malaises persistants, consulter un médecin. Ne rien faire ingurgiter en cas de perte de conscience ou de convulsions.

Premiers secours: veillez à votre autoprotection!

**Après inhalation**

Transporter la personne atteinte à l'air frais. Allonger la victime et la tenir au chaud. En cas de malaises persistants, consulter un médecin.

**Après contact avec la peau**

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Laver abondamment à l'eau et au savon. Peut provoquer une allergie cutanée.

**Après contact avec les yeux**

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Consulter un ophtalmologiste.

**Après ingestion**

NE PAS faire vomir.

Attention en cas de vomissement: risque d'aspiration!

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Peut provoquer une allergie cutanée.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Brouillard d'eau. Poudre d'extinction. Dioxyde de carbone. Mousse.



## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Jokisch Korja Nefo 60.12

Date de révision: 02.03.2020

Code du produit: 249\_1

Page 3 de 9

#### Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau de forte puissance.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de:

Monoxyde de carbone

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

Oxydes de soufre.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

#### Information supplémentaire

Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eloigner toute source d'ignition. Assurer une aération suffisante. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Tenir toute personne non protégée à l'écart. Se tenir du côté du vent.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

Recueillir dans des récipients fermés et les remettre à une décharge.

Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

##### Consignes pour une manipulation sans danger

Utiliser la matière uniquement dans les endroits à l'écart d'une lumière nue, d'un foyer ou d'autres sources d'ignition. Utiliser du matériel électrique antidéflagrant.

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

##### Préventions des incendies et explosion

Eloigner toute source d'ignition. Tenir à l'écart de toute source de chaleur (p. ex. surfaces chaudes), des étincelles et des flammes directes.

##### Information supplémentaire

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

##### Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Maintenir l'emballage au sec et bien fermé pour éviter une contamination et l'absorption d'humidité.

Température de stockage conseillée : 10-40 °C

##### Conseils pour le stockage en commun

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

Durée de stockage maximale : 3 ans

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Jokisch Korja Nefo 60.12**

Date de révision: 02.03.2020

Code du produit: 249\_1

Page 4 de 9

Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle****8.2. Contrôles de l'exposition****Mesures d'hygiène**

Assurer une aération suffisante.

**Protection des mains**

Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

**Protection de la peau**

Chaussures de sécurité résistant aux agents chimiques. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Nettoyage minutieux de la peau immédiatement après la manipulation du produit. Établir un plan de protection de la peau.

**Protection respiratoire**

Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire.

Filtertyp: A, B, E, K. Klasse 1: Höchstzulässige Schadstoffkonzentration in der Atemluft

= 1000 mL/m<sup>3</sup> (0,1 Vol.-%); Klasse 2 = 5000 mL/m<sup>3</sup> (0,5 Vol.-%); Klasse 3 = 10000 mL/m<sup>3</sup> (1,0 Vol.-%).**Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	Pâte
Couleur:	marron foncé
Odeur:	caractéristique

pH-Valeur:	non applicable
------------	----------------

**Modification d'état**

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	non déterminé
--	---------------

Point d'éclair:	non déterminé	ASTM D 93
-----------------	---------------	-----------

Limite inférieure d'explosivité:	non déterminé
----------------------------------	---------------

Limite supérieure d'explosivité:	non déterminé
----------------------------------	---------------

Densité (à 15 °C):	0,89 g/cm <sup>3</sup>	DIN 51757
--------------------	------------------------	-----------

Viscosité cinématique:	non déterminé	ASTM D 7042
------------------------	---------------	-------------

(à 40 °C)		
-----------	--	--

**9.2. Autres informations**

Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

**10.2. Stabilité chimique**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Jokisch Korja Nefo 60.12**

Date de révision: 02.03.2020

Code du produit: 249\_1

Page 5 de 9

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

**10.4. Conditions à éviter**

Protéger contre: forte chaleur. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

**10.5. Matières incompatibles**

Eviter ce qui suit : Agents oxydants, fortes. Acide fort ,Base forte .

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Produits de décomposition dangereux: Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone (CO2).

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicocinétique, métabolisme et distribution**

Pas de données disponibles pour la réalisation de la préparation / du mélange.

Les données se rapportent au composant principal.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Jokisch Korja Nefo 60.12**

Date de révision: 02.03.2020

Code du produit: 249\_1

Page 6 de 9

**Toxicité aiguë**

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
1174522-45-2	Kohlenwasserstoffe, C13-C16, n-Alkane, Isoalkane, Cycloalkane, <0,03%				
	orale	DL50 > 5000 mg/kg	Rat		OECD 401
	cutanée	DL50 > 2000 mg/kg	Rat		OECD 402
64742-47-8	Kérosène - non spécifié, distillats légers (pétrole), hydrotraités				
	orale	DL50 > 5000 mg/kg	Rat		OECD 401
	cutanée	DL50 > 3160 mg/kg	Rabit		OECD 402
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 4,951 mg/l	Rat		
1335203-17-2	Kohlenwasserstoffe, C15-C20, n-Alkane, Isoalkane, Cyclene, < 0.03%				
	orale	DL50 > 5000 mg/kg	Rat		OECD 401
	cutanée	DL50 > 2000 mg/kg	Rat		OECD 402
	inhalation (4 h) aérosol	CL50 > 5,266 mg/l	Rat		OECD 403
64742-55-8	Destillate (Erdöl) mit Wasserstoff behandelte leichte paraffinhaltige				
	orale	DL50 > 5000 mg/kg	Rat		
	cutanée	DL50 > 3000 mg/kg	Rabit		
61789-86-4	Sulfonic acids, petroleum, calcium salts				
	orale	DL50 > 5000 mg/kg	Rat		OECD 401
	cutanée	DL50 > 5000 mg/kg	Lapin		OECD 402
	inhalation (4 h) aérosol	CL50 > 1,9 mg/l	Rat		EPA OPP 81-3

**Information supplémentaire réferentes à des preuves**

Pas de risques spéciaux à signaler. Expériences tirées de la pratique.

L'énoncé est déduit à partir des propriétés des différents composants.

La classification a été effectuée selon le mode de calcul de la directive "Préparations" (1999/45/CE).

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**
**12.1. Toxicité**

L'énoncé est déduit à partir des propriétés des différents composants.

Peut s'enrichir dans les organismes.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Jokisch Korja Nefo 60.12**

Date de révision: 02.03.2020

Code du produit: 249\_1

Page 7 de 9

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h]   [d]	Espèce	Source	Méthode
1335203-17-2	Kohlenwasserstoffe, C15-C20, n-Alkane, Isoalkanes, Cyclene, < 0.03%					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 > 1028 mg/l	96 h	scophthalmus maximus		OECD 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r > 10000 mg/l	72 h	Skeletonema costatum		ISO 10253
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 > 3193 mg/l	48 h	acartia tonsa		ISO 14669
	Toxicité pour les poissons	NOEC > 1000 mg/l	28 d	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)		QSAR
	Toxicité pour les crustacés	NOEC > 1000 mg/l	21 d	Daphnia Magna		QSAR
61789-86-4	Sulfonic acids, petroleum, calcium salts					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 > 10000 mg/l	96 h	Cyprinodon variegatus		OECD 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r > 1000 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata		EPA OTS 797.1050
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 > 1000 mg/l	48 h	Daphnia magna		EPA OTS 797.1300
	Toxicité bactérielle aiguë	(> 10000 mg/l)		Boue activée		OECD 209

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Le produit n'est pas facilement biodégradable.

N° CAS	Substance				
	Méthode	Valeur	d	Source	
	Évaluation				
1335203-17-2	Kohlenwasserstoffe, C15-C20, n-Alkane, Isoalkanes, Cyclene, < 0.03%				
	OECD 306	> 74 %	28		
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).				
61789-86-4	Sulfonic acids, petroleum, calcium salts				
	OECD 301D	8 %	28		
	Difficilement biodégradable.				
	OECD 301F	8,6 %	28		
	Difficilement biodégradable.				
	OECD 301B	1,5%	28		
	Difficilement biodégradable.				

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

insoluble. Flotte sur l'eau.

**12.4. Mobilité dans le sol**

dans l'état fourni: liquide

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

les composants de cette préparation ne répondent pas aux critères de classification PBT ou vPvB.

**12.6. Autres effets néfastes**

Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Jokisch Korja Nefo 60.12**

Date de révision: 02.03.2020

Code du produit: 249\_1

Page 8 de 9

**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Élimination**

des sites de recyclage habilités par les autorités locales et nationales.

**Code d'élimination des déchets - Produit**

160305 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE; loupés de fabrication et produits non utilisés; déchets d'origine organique contenant des substances dangereuses; déchet dangereux

**Code d'élimination des déchets - Résidus**

160305 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE; loupés de fabrication et produits non utilisés; déchets d'origine organique contenant des substances dangereuses; déchet dangereux

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****Transport terrestre (ADR/RID)****14.1. Numéro ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

**Transport fluvial (ADN)****14.1. Numéro ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

**Transport maritime (IMDG)****14.1. Numéro ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

**Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)****14.1. Numéro ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

Quantité dégagee:

E1

**14.5. Dangers pour l'environnement**

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT:

non

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Jokisch Korja Nefo 60.12**

Date de révision: 02.03.2020

Code du produit: 249\_1

Page 9 de 9

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Protection individuelle: voir rubrique 8

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

non applicable

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 28: Destillate (Erdöl) mit Wasserstoff behandelte leichte paraffinhaltige

2010/75/UE (COV): 0,0

Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III): N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

2012/18/UE (SEVESO III):

**Prescriptions nationales**

Limitation d'emploi:

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

Classe de contamination de l'eau (D): 2 - pollue l'eau

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pour cette matière, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

**RUBRIQUE 16: Autres informations****Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**

H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
EUH208	Contient Benzenesulfonic acid, C10-16-alkyl derivs., calcium salts. Peut produire une réaction allergique.

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*